

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Francyne Thériault	Numéro de permis 731007	Date d'inspection Le 22 août 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Krok Soleil		Numéro de téléphone (506) 739-5455	
Adresse 99 rue Martin Edmundston NB E3V 2M7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : g) une indication du fait qu'un enfant qui y est bénéficiaire de services est atteint d'une allergie constituant un danger de mort et les détails de cette allergie.	25(g)	31 août 2022	09 juin 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<b>Commentaires généraux</b>
Suivi d'inspection par courriel. Aucun ratio n'a été pris. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le permis peut être renouvelé.

original signé par  
Geneviève Abud

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 août 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Francyne Thériault

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 août 2022

\_\_\_\_\_  
Date